



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 119620

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les craintes exprimées par les associations du Réseau d'intervention sociale auprès des personnes prostituées (RISPP) d'Aquitaine. En raison de diminutions de crédits, ces associations ont été contraintes en 2010 de réduire le nombre d'actions qu'elles assuraient jusqu'alors (tournées de nuit à la rencontre des personnes en situation de prostitution, accueil et d'accompagnement, etc.). Cette diminution de leurs moyens a pour autre conséquence d'entraîner des tensions et des grandes souffrances au sein des équipes. Au-delà des actions que ces associations assurent en direction de personnes en grande difficulté, se posent des questions de santé publique qu'un gouvernement responsable ne peut en aucun cas négliger. Par ailleurs, à travers leurs actions de proximité, c'est contre la traite des êtres humains et les violences faites aux femmes qu'elles oeuvrent au quotidien. Aussi, sauvegarder le soutien et l'accompagnement de personnes en grande difficulté nécessite de pérenniser les moyens mis à disposition de ces associations. Dans la perspective du prochain débat budgétaire, il lui demande donc si le Gouvernement entend bien maintenir ces crédits et ainsi permettre à ces associations de poursuivre leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119620

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10745

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)